
**PPRT de Feyzin –
Réunion des Personnes et Organismes Associés**
Réunion du 28 mai 2010
à la DDT
Relevé de décisions

Étaient présents :

Les Personnes et Organismes Associés

- M. MARIOTTI, Chef du département QHSEI de la Raffinerie de Feyzin,
- Mme Stéphanie HERAUD, Sécurité Industrielle Raffinerie de Feyzin,
- M. J.C. TANTARDINI, Directeur Général de Rhône Gaz,
- Mme Lynda Cottet Gaydon, Ingénieur Sécurité Environnement Rhône Gaz,
- Mme Amélie FATOUX, Rhône Gaz
- M. Yves BLEIN, Maire de Feyzin,
- M. Michel GUILLOUX, Maire Adjoint de Feyzin,
- Mme Danielle SAUGE-GADOUD, D.G. Mairie de Feyzin,
- Mme Caroline PAULES, Ville de Feyzin, Pôle Tranquillité,
- Mme Edith CHAGNARD-PEILLARD, Cabinet du Maire de Pierre Bénite,
- M. Gérard RONY, Adjoint au Maire d'Irigny,
- M. J. PRALY, Mairie de Saint Symphorien d'Ozon,
- M. Jean PAYEBIEN, Adjoint au Maire de Vernaison,
- M. Emmanuel BRUN-PICARD, Adjoint au Maire de Vernaison,
- M. Jean Michel BUDYNEK, Adjoint Urbanisme Développement Durable, Mairie de Solaize,
- M. Jean VILLIEN, Grand Lyon, Ecologie Risques,
- M. Patrick GARNIER, Grand Lyon, mission PPRT VDC,
- Mme Mireille ELMALAN, Grand Lyon, VP GL Chargée des Risques
- M. Daniel GADOUD, représentant du CLIC Feyzin,
- M. Jacques GEOFFROY, représentant du CLIC Feyzin,
- M. Joël BOUCHET, Conférence Riveraine Feyzin,
- M. Pascal BEAUVÉRIE, Responsable Aménagement du Territoire – CCI de Lyon,
- M. Christophe LOPINTO, Pôle Sécurité Infrastructure Circulation SNCF,
- M. Christophe LOPEZ, Direction Régionale SNCF Rhône Alpes,
- M. Jean François BOSSUAT, DREAL Rhône Alpes, UT 69,
- M. Mohamed SEGHRUCHNI, DREAL Rhône Alpes, UT 69,
- Mme Emmanuelle MAILLARD, DREAL Rhône Alpes, Cellule Risque Accidentel,
- M. Guy LEVI, DDT 69,
- M. Bruno DEFRANCE, DDT 69 /SPAR
- Mme Laurence DANJOU-GALIERE, DDT 69 /SPAR/UPAF
- M. Xavier RICHARD, DDT 69 /SPAR
- Mme Cécile TUNDIS, DDT 69 /SPAR/Unité Prévention des Risques
- M. Emmanuel MARTINAIS, ENTPE - RIVES
- M. Pierre LENEL, LISE CNRS CNAM,

Étaient excusés :

- M. le représentant de la commune de Saint-Fons,
 - M. le représentant du Conseil Général du Rhône,
 - M. le représentant du SPIRAL Risque,
 - M. le représentant des Voies Navigables de France,
 - M. le représentant de la CNR,
 - M. le représentant du SDIS,
 - M. le représentant du SIDPC.
-

Introduction

La DDT présente l'ordre du jour de la réunion :

1. Point sur le PPRT (contexte et aléa)
2. Présentation des enjeux et du programme d'investigations complémentaires
3. Organisation de la démarche dans l'avenir

1. Point sur le PPRT (contexte et alea)

- Le représentant de la DREAL rappelle le contexte de la réunion de POA et le rôle de l'association.
- Le représentant de TOTAL présente la raffinerie de Feyzin, et indique que deux études ont été remises à la DREAL, une sur le cinétique du boil-over et l'autre sur les phénomènes de BLEVE.
- Le représentant de RHONE GAZ fait une présentation du site de Rhône Gaz et des mesures de sécurité présentes
- Le représentant de DREAL présente les cartographies d'aléa.

L'ensemble des présentations sont consultables sur le site internet des PPRT.

2. Enjeux du PPRT

- Le représentant de la DDT présente les cartographies des enjeux
- Le représentant de la commune de Feyzin, présente les enjeux, les projets et les contraintes de la mise en place du PPRT à l'échelle de la commune
- Le représentant du Grand Lyon présente les enjeux, les projets et les contraintes de la mise en place des PPRT à l'échelle de la communauté de communes
- Le représentant de la DDT présente la carte de superposition des enjeux et des aléas, constituant une carte de pré-zonage brut sommaire qui permet d'identifier les grands principes de réglementation par type de zones. . On peut distinguer en particulier une zone rouge foncée d'interdiction stricte d'urbanisation future et d'expropriation possible, une zone rouge claire d'interdiction avec quelques aménagements possible (extensions d'activités liées à l'origine du risque), avec ouverture possible de droit de délaissement.

Les présentations de la DDT sont également disponibles sur le site internet des PPRT.

Aucune objection n'a été formulée par les POA sur le programme d'études complémentaires proposé par l'équipe projet DDT-DREAL :

- pour apprécier la vulnérabilité du bâti face aux aléas technologiques
- pour estimation foncière des biens inscrits dans le secteur de mesures foncières

Concernant la réduction de la vulnérabilité du bâti, la doctrine ministérielle préconise :

- des études approfondies dans les zones TF à F+,
- des diagnostics simples dans les zones M+ et M.

Concernant les logements, le choix des bâtiments qui feront l'objet d'un diagnostic se fera par échantillonnage en prenant en compte les paramètres suivants :

- type de construction (état du bâti)
- type d'habitation (collectif, individuel)
- niveau d'intensité du phénomène dangereux
- localisation dans le territoire.

Les études de vulnérabilité porteront sur 35 habitations, la salle omnisports Marcel Ramillier ainsi que 5 bâtiments liés à des activités économiques.

Le lancement des études sera précédé d'une information destinée aux riverains. La mise en œuvre de cette information sera préparée avec les acteurs locaux.

L'estimation foncière se menée par France Domaine pour l'ensemble des bâtiments situés dans les zones de mesures foncières possibles (zones d'aléas de TF+ à F).

3. Prochaines étapes

Les différentes phases sont :

- Elaboration de la stratégie et du projet de PPRT après le résultat des diagnostics au début 2011. Le but est d'identifier les mesures techniques possibles sur l'existant, de délimiter d'éventuels secteurs de mesures foncières (expropriation ou délaissement) et d'établir les principes et zonages de l'urbanisation et des projets futurs.

. Il y aura plusieurs réunions pour affiner le zonage secteur par secteur.

- Réunion publique de concertation
- Réunion du CLIC pour avis sur le projet de PPRT
- Saisine des POA pour avis sur le projet de PPRT
- Enquête publique dernier trimestre 2011 ou début 2012